



Accueil / Société

## Enquête

# Violences policières : les observateurs dans le viseur

Depuis plusieurs années, des membres d'ONG et d'associations s'attachent à documenter le déroulé des manifs et à recenser les brutalités des forces de l'ordre. Problème : eux aussi en font les frais.



A Paris, le 11 janvier. (Photo Karim Daher. Hans Lucas)

Par [Ismaël Halissat](#) et [Nicolas Massol](#)

publié le 13 février 2020 à 19h56

«*La LDH, je vous emmerde, vous nous pétez les couilles.*» Ces mots, prononcés par un policier en uniforme et encagoulé, visent un groupe d'observateurs



lors d'une manifestation de gilets jaunes. Les membres de plusieurs ONG sont facilement identifiables à leurs casques bleu clair et à leurs gilets bleu et jaune. Au même moment, un commissaire, écharpe tricolore en bandoulière (il représente le préfet sur le terrain) et visage masqué également, fouille le sac de l'un des observateurs. Il y découvre une cartouche de lanceur de balles de défense (LBD) recueillie au sol, qu'il brandit : *«Vous avez une autorisation ? Aucune ? Vous n'avez pas le droit, Monsieur, vous voulez qu'on vous emmène ? Vous n'avez pas à récupérer des munitions.»* Puis, il demande au groupe de quitter les lieux, car, *«quelle que soit votre qualité, quand on fait des sommations, vous devez vous disperser»*. Quelques minutes avant cet échange, une autre vidéo, tournée par l'un des militants, atteste que ces observateurs ont été ciblés par une charge des forces de l'ordre alors qu'ils se trouvaient dans une petite rue vide.

### «Grands sourires»

Depuis près de deux ans, des observatoires citoyens des pratiques policières, comme celui de Toulouse, ont été lancés à Montpellier, Bordeaux, Lyon, Nantes, Lille, Paris, ou encore en Seine-Saint-Denis. Ces structures sont pour la plupart administrées par la LDH et d'autres organisations partenaires, comme le Syndicat des avocats de France ou la Fondation Copernic. Les participants expliquent s'être engagés dans ces missions d'observation après avoir fait le constat d'atteintes répétées aux droits des citoyens dans les manifestations. En documentant ce qui se passe sur le terrain via des notes ou des images, ces structures accumulent les rapports retraçant avec minutie une gestion brutale des manifestations et des cas de violences policières. Des documents parfois transmis à la justice ou au Défenseur des droits, autorité administrative indépendante chargée notamment de *«veiller au respect de la déontologie»* des forces de sécurité.

L'observatoire parisien des libertés publiques a par exemple adressé à ce



*policiers utilisant les gazeuses affichent de grands sourires au moment de l'utilisation des bombes.» Photos à l'appui.*

Le travail des observateurs vise aussi à documenter les techniques policières sur des périodes plus longues. Dans un rapport de 137 pages couvrant la période de mai 2017 à mars 2019, le groupe de Toulouse a disséqué ce qu'il analyse comme un *«dispositif de maintien de l'ordre disproportionné et dangereux pour les libertés publiques»*. *«A la base, nous sommes des militants, mais nous avons voulu adopter une méthodologie scientifique»*, assure Pascal Gassiot, coauteur du rapport. Les documents sont également assortis de nombreux commentaires et analyses juridiques. Comme pour la manifestation du 16 novembre place d'Italie à Paris, interdite peu avant son départ par voie de conférence de presse par le préfet, Didier Lallement. En s'appuyant sur les articles du code de la sécurité intérieure, l'observatoire parisien se livre à une analyse juridique sur la légalité de cette interdiction.

*«J'ai été victime de comportements abusifs de la part de policiers en avril 2018, je me suis donc dit qu'ils étaient capables de faire la même chose à d'autres personnes»*, avance Camille Halut, militante montpelliéraine de la LDH, pour expliquer son engagement. Ce jour-là, *«les policiers avaient lancé du gaz lacrymogène avant même le début d'une manifestation»*, poursuit cette étudiante en droit de 26 ans. Elle s'adresse alors à un policier et demande *«pourquoi ils ont fait ça»*. Camille Halut assure que la seule réponse de ce dernier a été de l'interpeller pour un contrôle d'identité.

*«Au début, on comptait les cars de flics de loin, et puis, avec le mouvement des gilets jaunes, les gens revenaient du cœur de la manifestation et nous disaient : "C'est là-bas que ça se passe." Alors on est allés au charbon et on a dû changer notre méthodologie»*, raconte de son côté Pascal Gassiot à Toulouse, où l'observatoire a été lancé en mars 2017. Depuis, ce militant de 65 ans, retraité d'une société spécialisée dans le conseil aux collectivités locales, explique



mis en place en avril 2019. *«Une personne établit un minutier, une autre fait des vidéos et une dernière regarde autour, pour la sécurité, explique Mathilde (1), 28 ans, élève avocate. On se retrouve une ou deux heures avant la manif, pour analyser le dispositif en place et former les nouveaux. Nous cherchons à avoir une vision d'ensemble sur le terrain, nous nous déplaçons sur les côtés.»*

### **«Du sang coulait de sa tête»**

*«Ce travail s'inscrit dans une tradition à la Ligue des droits de l'homme, rappelle Michel Tubiana, président d'honneur de l'association. Par le passé, nous avons publié un rapport d'enquête sur la mort de Malik Oussekin en décembre 1986 [tué par des «voltigeurs», ndlr], ou encore sur les événements d'Ouvéa d'avril-mai 1988 [21 morts lors d'un assaut du GIGN à la suite d'une prise d'otages en Nouvelle-Calédonie]. Ce qui est nouveau, c'est de systématiser ces observations dans les manifestations.»*

Lors du mouvement contre la loi travail en 2016, Amnesty International avait déjà entrepris ce travail de terrain et dénoncé un usage dangereux des armes dites «intermédiaires» comme les LBD et les grenades explosives. Une mission d'observation que l'ONG a l'habitude de mener dans des pays où les libertés sont malmenées, comme récemment en Pologne, au Chili, à Hongkong ou au Liban.

A Montpellier, l'observatoire est créé au début du mouvement des gilets jaunes. *«A trois ou quatre, on est allés dans les manifestations en décembre 2018 pour récupérer les coordonnées des personnes blessées par la police et les aider à se défendre en justice, raconte Camille Halut. Lors d'une manifestation, il y a eu quatre personnes blessées à la tête par des tirs de LBD. Ça m'a extrêmement choquée, j'ai vu l'un d'eux inconscient au sol, avec du sang qui coulait de sa tête. C'est à partir de là qu'on a développé une véritable observation et qu'on a sorti des caméras.»* Un travail qui vise à permettre *«que le manque de preuves ne soit pas un argument pour classer les enquêtes»* et





Un travail qui peut aussi provoquer de vives tensions, voire des violences de la part de la police contre les observateurs. Camille Halut se souvient de *«premières pressions»* en janvier 2019 : *«J'avais filmé un tir de LBD qui a blessé un manifestant. J'ai d'abord été intimidée verbalement et mon binôme a été jeté à terre, affirme-t-elle. Ils ont essayé de nous faire comprendre qu'il fallait arrêter d'observer.»* Le mois suivant, *«un policier de la BAC [brigade anticriminalité] m'a insultée et a menacé de m'interpeller si je continuais à filmer»*, poursuit-elle. En avril, Camille Halut est placée en garde à vue et poursuivie pour *«entrave à la circulation»*. Elle observait alors le blocage d'une autoroute. Jugée en correctionnelle, elle est finalement relaxée.

Nouvelle interpellation en septembre : *«Je faisais le tour d'une nasse. Un commissaire divisionnaire me voit et d'un coup arrête ce qu'il était en train de faire, vient vers moi et me demande de lui donner mon matériel de protection, casque, masque, lunettes.»* L'étudiante en droit refuse : *«Je lui dis que je suis observatrice et que j'ai besoin de mon matériel pour ma mission.»* Elle est interpellée et emmenée à l'écart, derrière un barrage de policiers. La suite, telle qu'elle la raconte, est lunaire : *«J'étais face à ce commissaire divisionnaire, et d'un coup il me dit : "Vous me frappez, madame", alors que je ne faisais rien. J'avais déjà entendu parler des mensonges policiers, j'ai saisi ce qui était en train de se passer donc je me suis mise à crier pour attirer l'attention de la presse, et que mon interpellation soit filmée. Sur les vidéos, on voit bien que je suis immobile, alors que lui continuait à dire : "Vous me donnez des coups."»*

Cette fois, la militante fait vingt-trois heures de garde à vue. Le gradé l'accuse de lui avoir porté un coup de pied, porte plainte, et Camille Halut est poursuivie pour dissimulation du visage, rébellion et refus de prélèvement ADN. Tout son matériel, notamment sa caméra, est saisi et placé sous scellés dans l'attente du jugement. Elle est de nouveau relaxée en janvier 2020.



À Toulouse, les événements du 28 septembre 2017 ne représentent pas un cas isolé. Dans cet observatoire qui regroupe 27 membres, dont une bonne part d'élèves avocats et de retraités, plusieurs ont été empêchés de travailler ou blessés par les forces de l'ordre. Pascal Gassiot dresse la liste :

*«Le 2 février 2019, Jérôme a été blessé au front, sûrement par une grenade lacrymogène : onze points de suture. Le 3 août, Marc a été matraqué et son matériel a été arraché par des CRS. Le 7 septembre, lors d'une charge, j'étais un peu à l'écart mais un policier est arrivé vers moi et m'a violemment poussé avec la paume de la main ouverte : deux côtes fracturées et une entaille au crâne. Le 5 décembre, Claude a reçu un tir de LBD dans l'abdomen.»* ([lire Libération du 6 février](#)). Selon lui, quatre plaintes ont été déposées.

Interrogée à propos de cette situation, la préfecture de Haute-Garonne répond que les observateurs *«restent soumis aux mêmes règles que l'ensemble des manifestants, y compris les ordres de dispersion et sommations délivrés par les forces de l'ordre»*, et refuse d'indiquer si des enquêtes administratives ont été ouvertes sur ces nombreuses allégations de violences policières.

Le 1<sup>er</sup> février, à Paris, des observateurs ont été entravés dans leur travail lors d'une manifestation. Leur matériel de protection (casques, lunettes de protection et masques à gaz) a été confisqué. Et *«chaque membre de l'équipe d'observation a fait l'objet d'une verbalisation pour avoir prétendument participé à une manifestation interdite»*, a dénoncé dans un communiqué la LDH, qui se prévaut d'une protection juridique de la mission des observateurs par le droit international. La LDH et Amnesty demandent depuis plusieurs mois que des consignes soient passées aux effectifs pour garantir le travail des observatoires. Contacté à ce propos, le ministère de l'Intérieur n'a pas répondu à nos questions.

(1) Le prénom a été changé.

Ministère de l'Intérieur

CRS

Pologne

Italie

Liban

Chili